

Aubergenville, le 02/06/2019
A2019_035

ARRETE DU PRESIDENT

Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de Conflans-Sainte-Honorine

Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 125-6 et L. 125-7, L. 556-2 et R. 125-41 à R. 125-47,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-60, R. 151-51 et R. 153-18,

Vu les statuts de la Communauté urbaine,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-48109 du 17 décembre 2018 instituant la création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) sur la commune de Conflans-Sainte-Honorine,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Conflans-Sainte-Honorine approuvé le 3 avril 2006, révisé le 26 mars 2012 et modifié pour la quatrième fois le 18 mai 2018,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'Etat sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols,

Considérant que la commune de Conflans-Sainte-Honorine a été consultée sur le projet de création de Secteurs d'Information sur les Sols situés sur son territoire,

Considérant que l'arrêté préfectoral susvisé doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme et qu'il peut y être procédé par une mise à jour conformément aux dispositions de l'article R. 125-46 du Code de l'Environnement et l'article R. 153-18 du Code de l'Urbanisme,

Considérant qu'il est donc nécessaire de procéder à la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de Conflans-Sainte-Honorine,

ARRETE

Article 1er : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Conflans-Sainte-Honorine est mis à jour à la date du présent arrêté par l'annexion de l'arrêté préfectoral n° 2018-48109 du 17 décembre 2018 instituant la création de secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise – Immeuble Autoneum – rue des Chevries – 78410 Aubergenville et en Mairie de Conflans-Sainte-Honorine durant un mois. Les documents seront tenus à la disposition du public à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine,

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie,
- Monsieur le Maire de Conflans-Sainte-Honorine.

Acte publié ou notifié le :

0 8 AVR. 2019

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :

0 8 AVR. 2019

Exécutoire le :

0 8 AVR. 2019

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

Le Président,

Philippe TAUTOU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France**
Unité départementale des Yvelines

Arrêté de création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) n° 2018-48109

Commune de Conflans-Sainte-Honorine

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur,**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 10 décembre 2018 proposant la création de SIS sur la commune de Conflans-Sainte-Honorine,

Vu l'absence d'avis exprimé par le maire de la commune de Conflans-Sainte-Honorine,

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols par courrier du 14/06/2018,

Vu les observations du public recueillies entre le 14/06/2018 et le 14/08/2018,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que la commune de Conflans-Sainte-Honorine a été consultée sur les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols situés sur son territoire,

Considérant que les propriétaires du terrain d'assiette concerné par les projets de création de Secteur d'Information sur les Sols (SIS) ont été informés,

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 14/06/2018 et le 14/08/2018,

Considérant que les remarques de la commune et du public ont été prises en compte par l'Unité Départementale des Yvelines et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols suivants sont créés :

- SIS n°78SIS00895 relatif au site DRAKA COMTEQ
- SIS n°78SIS00897 relatif au site LTT
- SIS n°78SIS00898 relatif au site ANCIENNE STATION FLUVIALE SHELL

Ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

Les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Conflans-Sainte-Honorine.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Conflans-Sainte-Honorine et au président de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Yvelines.

ARTICLE 5 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, Monsieur le Maire de Conflans-Sainte-Honorine, Monsieur le Président de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le **17 DEC. 2018**

Le Préfet
Unité départementale
des Yvelines
2
Henri KALTEMBACHER



Identification

Identifiant	78SIS00895
Nom usuel	DRAKA COMTEQ
Adresse	53 rue Jean Broutin
Lieu-dit	
Département	YVELINES - 78
Commune principale	CONFLANS SAINTE HONORINE - 78172
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli, de 1982 à 2005, une activité de fabrication de composants électroniques exploitée en dernier lieu par la société DRAKA COMTEQ. La société DRAKA COMTEQ (ex-ALCATEL CABLES) a cessé ses activités en décembre 2005. Dans le cadre de la cessation d'activité, un diagnostic approfondi a mis en évidence une pollution des sols et des eaux souterraines par des métaux lourds, des solvants chlorés et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2006, la surveillance de la qualité de la nappe du Lutétien a été prescrite au droit du site. Compte tenu du projet d'aménagement du site pour un usage sensible, une évaluation détaillée des risques (EDR) pour la santé, réalisée en 2006 et complétée au mois de février 2007, a défini des seuils de dépollution à atteindre pour cet usage. Par arrêté préfectoral du 10 avril 2007, des mesures de réhabilitation du site pour un usage résidentiel et d'accueil de populations sensibles (enfants) ont été prescrites. Des travaux de dépollution des sols ont été réalisés entre avril et juin 2007 au droit des futurs jardins privatifs et des maisons. Les terres souillées ont été soit évacuées vers une filière agréée soit utilisées en technique routière sur le site. A l'issue des travaux, une pollution résiduelle en tétrachloroéthylène subsiste. Une analyse des risques résiduels (ARR) réalisée en juin 2007 a alors préconisé l'installation d'un vide sanitaire et la mise en place d'une géomembrane sous le vide sanitaire afin de limiter les transferts de vapeurs de tétrachloroéthylène. L'ARR a conclu que la pollution résiduelle du site est compatible avec l'usage sensible (résidentiel et crèche) envisagé sous réserve de la prise en compte des mesures constructives et des restrictions d'usage instaurées au droit du site. Seule la parcelle AI 814 rétrocédée à la commune de Conflans-Sainte-Honorine conserve son usage industriel (voirie). Après la construction des habitations en 2007, une mesure d'air ambiant dans le vide sanitaire des maisons d'habitation construite sur une géomembrane a été réalisée en 2008. Les résultats des calculs de risque sanitaire indiquent l'absence de risque sanitaires pour les futurs usagers du site. Aujourd'hui, le site est occupé par des immeubles d'habitation collective et des maisons d'habitation individuelle. La parcelle AI 814 a été rétrocédée à la commune pour un usage non sensible de type parking.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours

Observations Des restrictions d'usage entre parties ont été instaurées au droit du site.
La surveillance des eaux souterraines se poursuit selon les dispositions prescrites par l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2006.
En cas de changement d'usage (type habitation) sur la parcelle AI 814, une évaluation des risques sanitaires est nécessaire afin de s'assurer de la compatibilité du terrain avec la pollution résiduelle.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	78.0020	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=78.0020
Administration - DRIEE IF	Base S3IC (Installations Classées)	65.3240	
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7800499	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7800499

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 634430.0 , 6878611.0 (Lambert 93)
Superficie totale 54025 m²
Périmètre total 1162 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

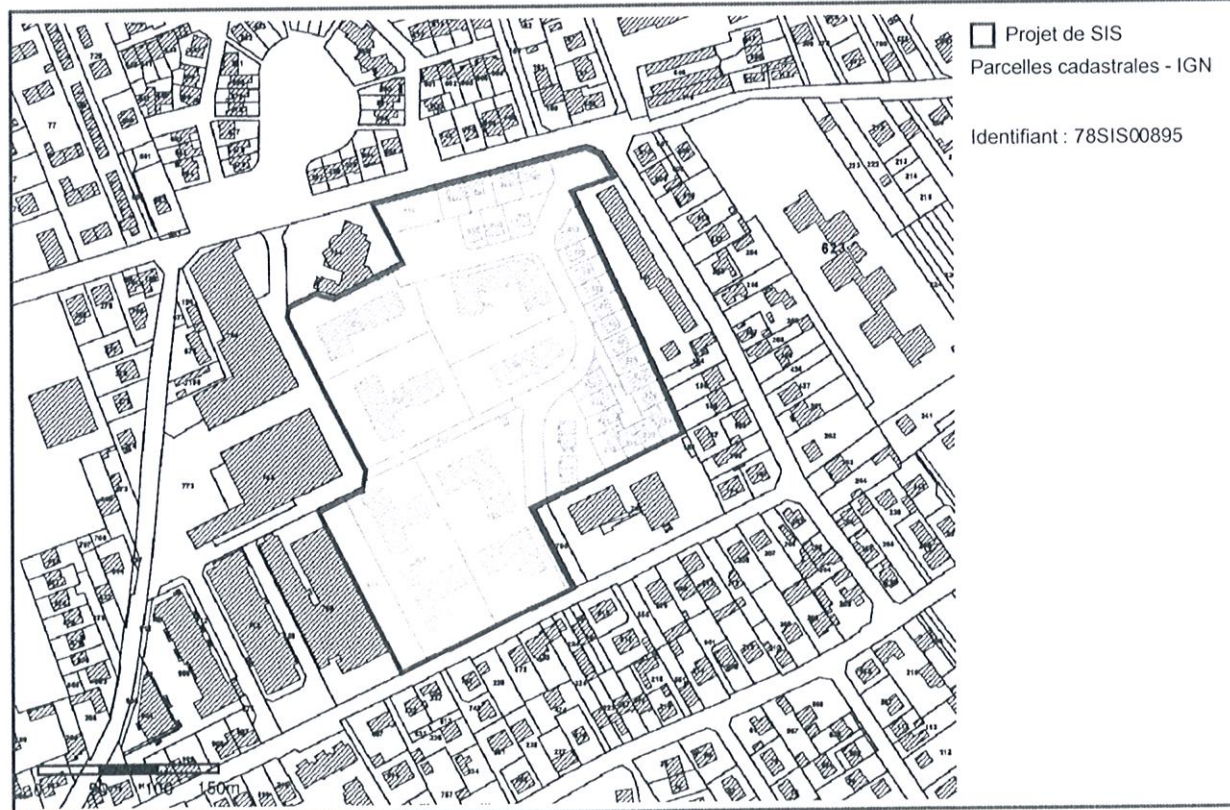
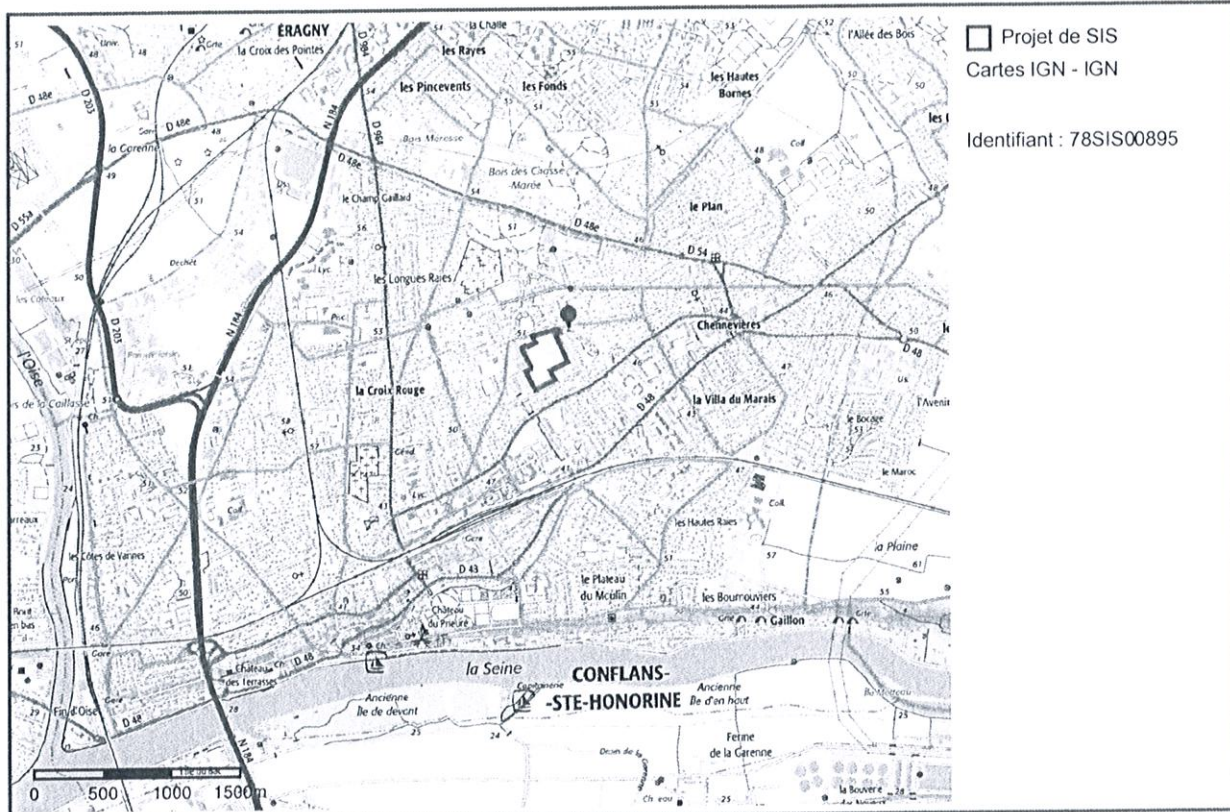
Commune	Section	Parcelle	Date génération
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	808	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	814	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	812	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	810	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	804	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	844	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	803	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	834	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	822	04/08/2016

CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	830	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	833	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	843	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	824	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	827	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	825	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	826	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	823	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	832	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	831	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	829	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	828	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	819	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	820	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	821	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	850	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	848	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	816	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	835	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	845	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	846	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	847	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	849	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	811	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	805	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	806	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	807	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	842	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	840	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	841	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	839	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	838	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	836	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	837	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AI	851	04/08/2016

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Cadastres	MAJ le 28/09/2016	Oui
Plan du site	Extrait de rapport de bureau d'étude	Non
Vue aérienne	Source : geoportail.gouv.fr	Oui

Cartographie





Identification

Identifiant	78SIS00897
Nom usuel	LTT
Adresse	1 rue Charles Bourseul
Lieu-dit	
Département	YVELINES - 78
Commune principale	CONFLANS SAINTE HONORINE - 78172
Caractéristiques du SIS	Le site LTT a accueilli, de 1951 à 1986, une usine de fabrication de matériels téléphoniques et de câbles électriques. Une partie de ses activités a été cédée à la société ALCATEL CIT en 1986. La société LTT a cessé ses activités en 1988. Le propriétaire des terrains a fait réaliser, en 1998, un diagnostic de pollution qui a révélé la présence de métaux lourds dans les sols. La société ALCATEL CIT, dernier exploitant du site, a fait réaliser un diagnostic approfondi et une évaluation simplifiée des risques (ESR). La pollution des sols par les métaux lourds, cadmium, mercure, plomb, cuivre et les cyanures a été confirmée. L'ESR a également mis en évidence une pollution des sols et des nappes perchées par les solvants chlorés. Une évaluation détaillée des risques (EDR) a été réalisée en 2000 en prenant en compte l'usage prévu, la réalisation d'un Institut universitaire Technologique (I.U.T.) accompagné de logements individuels et collectifs. Sur la base des résultats de l'EDR, les modalités de dépollution, la surveillance de la qualité de la nappe sous-jacente et des restrictions d'usage ont été prescrites par arrêté préfectoral du 16 juin 2000. Des travaux de dépollution ont été réalisés à partir de 2001 et la société a fourni un rapport de fin de travaux en 2005. A l'issue des travaux, des teneurs résiduelles en cadmium, en plomb et en mercure ont été relevées dans les sols. Suite à ces résultats et aux modifications du projet d'aménagement (I.U.T. abandonné au profit de la mise en place d'un commissariat et de Pole Emploi), une actualisation de l'évaluation détaillée des risques a montré que les concentrations résiduelles en cadmium, plomb et mercure associées à celles des autres polluants métalliques et organo-halogénés présents au droit de la zone, dans les sols et la nappe, conduisaient à des niveaux de risque acceptables (inférieurs aux valeurs de référence) compte tenu de l'usage prévu le plus sensible (logements collectifs et individuels) du site. La surveillance des eaux souterraines, prescrites par arrêté du 16 juin 2000, s'est arrêtée en 2007. Aujourd'hui, le site accueille des logements collectifs et des pavillons, un commissariat de police, Pole Emploi et un parking.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	Des restrictions d'usage conventionnelles au profit de l'État (RUCPE) ont été actées le 22 mai 2001 au droit du site. L'état actuel des sols est compatible avec l'usage résidentiel (logements collectifs et individuels).

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	78.0040	http:// basol.developpement-durable.gouv.fr/ fiche.php?page=1&index_sp=78.0040
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7800513	http://basias.brgm.fr/ fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7800513
Administration - DRIEE IF	Base S3IC (Installations Classées)	65.3238	

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 634394.0 , 6878101.0 (Lambert 93)
Superficie totale 61723 m²
Périmètre total 1175 m

Liste parcellaire cadastral

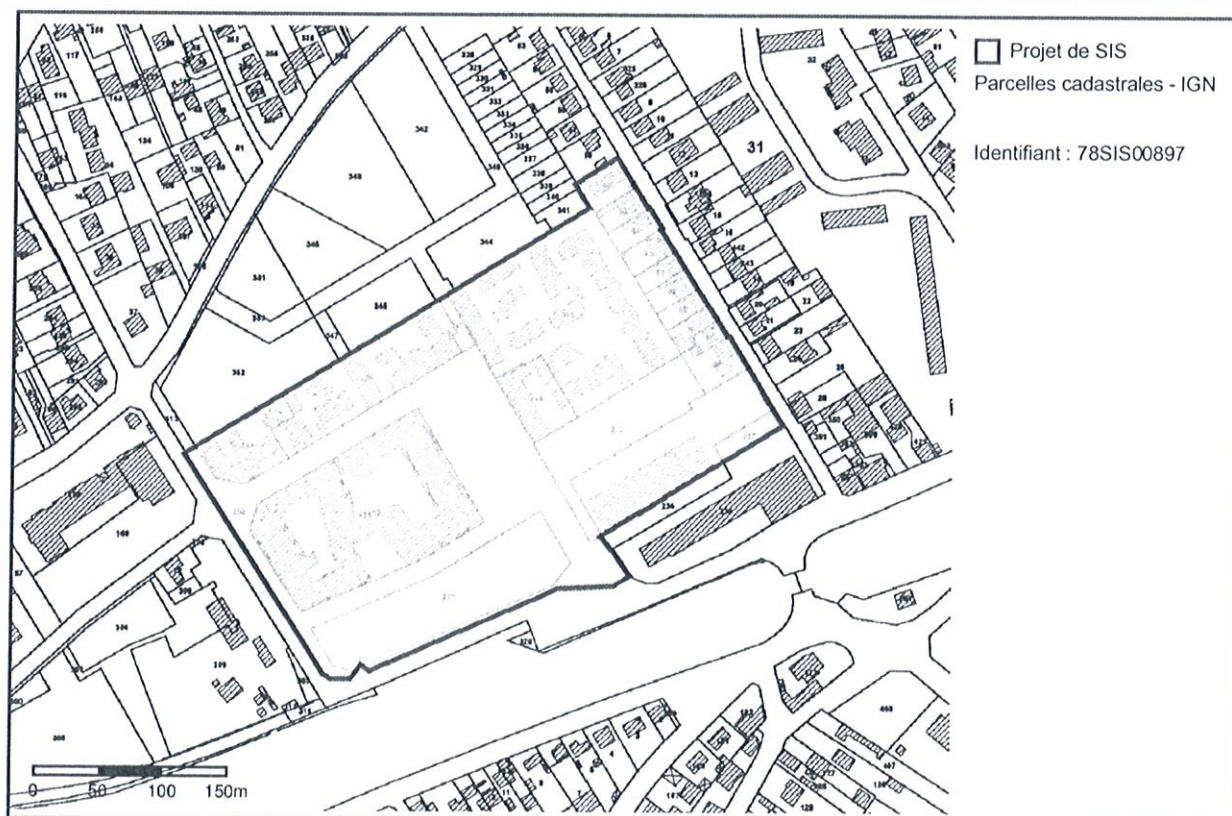
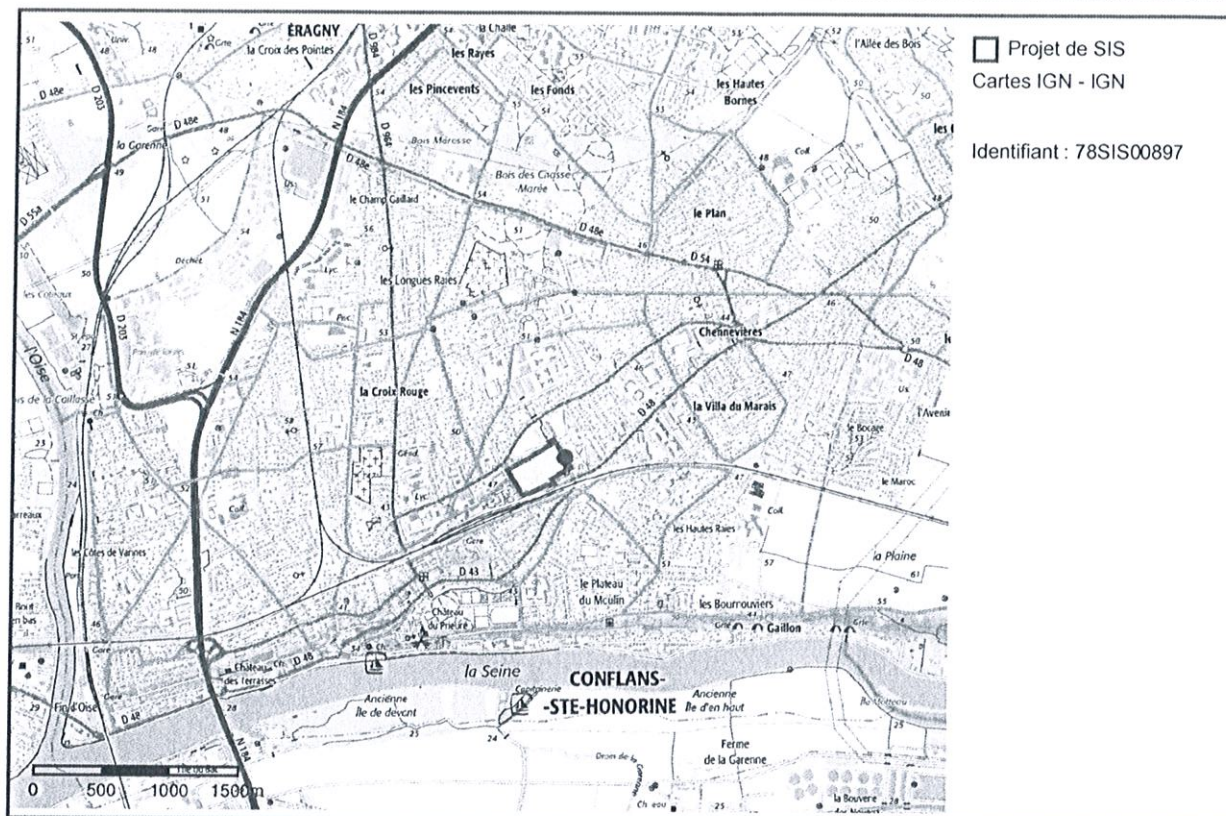
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	232	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	243	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	233	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	249	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	237	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	244	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	245	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	250	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	65	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	68	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	67	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	66	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	64	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	63	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	248	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	62	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	60	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	59	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	61	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	247	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	246	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AW	235	04/08/2016

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Cadastre	MAJ 27/07/2016	Oui
Vue aérienne du site	Source : Google maps	Oui
Plan du site	Extrait de rapport de bureau d'étude	Non

Cartographie





Identification

Identifiant	78SIS00898
Nom usuel	ANCIENNE STATION FLUVIALE SHELL
Adresse	Quai de l'Île du Bac
Lieu-dit	
Département	YVELINES - 78
Commune principale	CONFLANS SAINTE HONORINE - 78172
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli un dépôt d'hydrocarbures et une station d'avitaillement des péniches de 1971 à 1996. Un diagnostic, réalisé en 1994 dans le cadre d'un projet de cession du terrain, a mis en évidence trois zones polluées par des hydrocarbures. La nappe présente au droit de ces zones a fait l'objet d'une surveillance piézométrique jusqu'en 1998. Lors de la cession du terrain à la société YPC en 2006, deux évaluations détaillées des risques (EDR) ont été réalisées. Elles concluaient que les niveaux de risques étaient inférieurs aux seuils fixés comme acceptables par la réglementation et l'état du site était compatible avec son usage : parking, bâtiment de bureau et maison d'habitation (ancienne maison du gardien). A la demande de l'inspection des installations classées, des travaux d'excavation et d'élimination de terres polluées aux hydrocarbures ont été réalisés en 2012. A l'issue des travaux, il subsiste des teneurs résiduelles en hydrocarbures dans les sols. Prenant en compte ces teneurs résiduelles dans les sols ainsi que les résultats d'analyse des gaz de sol et des eaux souterraines, une analyse des risques résiduels a été effectuée. Cette étude démontre que l'état du site est compatible avec l'usage observé sur le site : parking et habitation.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	Des restrictions d'usage entre parties ont été instaurées au droit du site. La surveillance des eaux souterraines a été arrêtée en 1998, les teneurs en hydrocarbures étant inférieures aux seuils de référence.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	78.0012	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=78.0012
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7800535	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7800535
Administration - DRIEE IF	Base S3IC (Installations Classées)	65.3245	

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 632474.0 , 6876647.0 (Lambert 93)

Superficie totale 7308 m²

Perimètre total 353 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CONFLANS SAINTE HONORINE	AZ	132	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AZ	131	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AZ	130	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AZ	118	04/08/2016
CONFLANS SAINTE HONORINE	AZ	133	04/08/2016

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Plan du site	Extrait de rapport de bureau d'étude	Non
Cadastre	MAJ 28/09/2016	Oui
Vue aérienne du site	Source : geoportail.gouv	Oui

Cartographie

